

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

**BM2021/12/09/01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
METROPOLITAIN (FIM)**

DATE DE LA CONVOCATION : 3 décembre 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BENETEAU

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain et CM 2020/12/01/25 portant modification du règlement intérieur du fonds d'investissement métropolitain et attribution de subventions au titre du fonds d'investissement métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et la délibération CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris

relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/12/07/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu l'avis du comité d'examen du FIM réuni le 1^{er} décembre 2021,

Vu le projet de convention-type précisant les modalités de versement de cette subvention d'investissement annexé à la présente délibération,

Considérant que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

Considérant l'intérêt, à titre dérogatoire et exceptionnel, d'ouvrir le bénéfice du FIM aux projets démarrés entre le 24 mars 2020 et le 9 décembre 2021, et en lien avec la gestion de la crise sanitaire ou la relance de l'économie du territoire métropolitain, quelle que soit la date d'attribution de la subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 224 877 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention
Argenteuil	Argenteuil	Aménagements cyclables dans diverses zones de la commune	35 429 €
EPT Est Ensemble	Bondy	Réalisation d'une passerelle sur le Canal de l'Ourcq au niveau de la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy	999 575 €
EPT Plaine Commune	Pierrefitte-sur-Seine	Réaménagement en mobilité douce de l'espace public de l'avenue Gallieni à Pierrefitte-sur-Seine	154 812 €
Gagny	Gagny	Aménagements cyclables et piétons dans le centre-ville	165 113 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Déploiement d'une Micro-Folie	11 400 €
Pantin	Pantin	Aménagement de voies cyclables sur la rue Cartier Bresson	180 142 €
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Installation d'une micro-folie	26 188 €
TOTAL			1 572 659 €

Soit 1 572 659 € pour 7 dossiers

Au titre du développement économique

Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention
EPT Plaine Commune	Saint-Denis	2ème phase opérationnelle du projet « Métabolisme urbain » : financement d'une étude d'économie circulaire	84 000 €
TOTAL			84 000 €

Soit 84 000 € pour 1 dossier

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention
Argenteuil	Argenteuil	Requalification et réhabilitation de cinq espaces verts	113 113 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-Sous-Bois	Restauration écologique des berges du canal de l'Ourcq - Phase 1	78 114 €
Coubron	Coubron	Acquisition de deux véhicules électriques	94 647 €
EPT Plaine Commune	Saint-Denis	Acquisition de véhicules propres, vélos et triporteurs à assistance électrique	85 513 €
Garches	Garches	Acquisition de 11 véhicules électriques en remplacement de véhicules destinés à la casse	59 546 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Renouvellement et acquisition de véhicules propres	117 041 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de véhicules électriques	13 315 €
Le Bourget	Le Bourget	Travaux d'aménagement et de végétalisation de la cour Maxime Husson et du Square Charles de Gaulle	478 689 €
Le Bourget	Le Bourget	Végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry	128 073 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 73 arbres sur diverses voies	23 650 €
Montreuil	Montreuil	Achat de deux balayeuses électriques	174 120 €
Nanterre	Nanterre	Aménagement de nature en ville et de mobilités douces sur la Percée Gallieni	496 365 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de véhicules électriques, d'une laveuse compacte électrique et de quatre bornes de recharge	156 540 €
Pantin	Pantin	Requalification du square Montgolfier	92 144 €
Pantin	Pantin	Acquisition de véhicules électriques	92 807 €
Puteaux	Puteaux	Création du square des Merveilles	30 231 €
Romainville	Romainville	Achat de vélos à assistance électrique	2 833 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de véhicules électriques et hybrides et installation de bornes de recharge	99 001 €
Sevran	Sevran	Acquisition de trois véhicules propres	14 360 €

Suresnes	Suresnes	Pose des panneaux photovoltaïques d'un bâtiment public rue du clos des Ermites	13 717 €
Valenton	Valenton	Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	11 645 €
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	25 092 €
TOTAL			2 400 556 €

Soit 2 400 556 € pour 22 dossiers

Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)

Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention
Alfortville	Alfortville	Equilibrage des réseaux de chauffage du groupe scolaire Octobre	45 708 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment administratif et social rue des Parisiens	67 753 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux d'étanchéité des toitures terrasses des locaux d'Azur Tennis Club d'Asnières-sur-Seine	6 804 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo	418 278 €
EPT Est Ensemble	Bobigny	Dimension environnementale de la construction et de l'aménagement d'un nouveau cinéma à Bobigny	1 000 000 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Mandres-les-Roses	Réhabilitation thermique de la médiathèque, de l'espace culturel et du Relais Assistants Maternels (RAM) sur le site de l'ancienne école Charles de Gaulle	231 940 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation énergétique de la maternelle Scarron	157 853 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Isolation du plancher bas du bâtiment de la maternelle Jean Macé dit "La Rotonde"	8 319 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Dimension environnementale de la reconstruction des bâtiments administratifs et d'accueil du centre équestre	179 472 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique des structures éducation, petite enfance, jeunesse et sports	209 040 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique d'un bâtiment existant en vue de la création d'une maison de santé	174 138 €
Juvisy sur Orge	Juvisy sur Orge	Remplacement de l'ensemble des menuiseries en simple vitrage de l'Hôtel de Ville et de la Crèche Korczak	50 107 €
Juvisy sur Orge	Juvisy sur Orge	Réfection de la toiture des classes de la maternelle Jean Jaurès	11 458 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Passage au gaz naturel des anciennes chaufferies au fuel de la médiathèque et du conservatoire	30 500 €
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Rénovation thermique du gymnase Marcel Cerdan	340 446 €

Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Programme de rénovation thermique et énergétique du gymnase Jean Dame	329 146 €
Santeny	Santeny	Réfection de la charpente, de la toiture et de la façade de l'église Saint-Germain d'Auxerre - Phase 2	400 000 €
Vaucresson	Vaucresson	Création d'un sas au centre culturel "La Montgolfière"	6 700 €
Vincennes	Vincennes	Dimension environnementale de la construction d'un complexe sportif	500 000 €
TOTAL			4 167 662 €

Soit 4 167 662 € pour 19 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que par dérogation au règlement en vigueur du fonds d'investissement métropolitain, et à titre exceptionnel, les projets démarrés entre le 24 mars 2020 et le 9 décembre 2021 peuvent à titre exceptionnel faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain indépendamment de la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication